

# ORAGROUP S.A.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur  
les rémunérations exceptionnelles et remboursements  
de frais de voyage, déplacements et dépenses au  
profit des membres du Conseil d'administration

(Article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des  
sociétés commerciales et du GIE)

## ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo  
Capital social : F CFA 69 986 131 000

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses au profit des membres du Conseil d'administration (Article 432 de l'AUSCGIE)**

Assemblée Générale d'approbation des états financiers de l'exercice clos  
le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses au profit des membres du Conseil d'administration de Oragroup S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous n'avons été avisés d'aucune rémunération ou remboursements de frais visés à l'article précité au profit des membres du Conseil d'administration de votre Société.

Lomé, le 21 novembre 2025

Les commissaires aux comptes

Ficao Grant Thornton Togo



Germain Gbedjeha  
Associé

KPMG Togo



KPMG Togo  
8<sup>ème</sup> étage immeuble CRBC  
Place de la Réconciliation  
Route de la nouvelle présidence  
Tél: (228) 22 53 92 00  
06 BP 6019 Lomé 06, Togo

Franck Fanou  
Associé